

Procédure file

Informations de base	
DEC - Procédure de décharge	2009/2111(DEC)
Procédure terminée	
Décharge 2008: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND	
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		01/10/2009
		PPE MATHIEU HOUILLON Véronique	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		S&D STAVRAKAKIS Georgios	
		ALDE GERBRANDY Gerben-Jan	
		Verts/ALE STAES Bart	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales		26/11/2009
		PPE GRÄSSLE Ingeborg	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2994	16/02/2010
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
23/07/2009	Publication du document de base non-législatif	SEC(2009)1089	Résumé
07/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2010	Vote en commission		Résumé
26/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0088/2010	
21/04/2010	Débat en plénière		
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		
05/05/2010	Décision du Parlement	T7-0115/2010	Résumé
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		
25/09/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2009/2111(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/01097

Portail de documentation					
Document de base non législatif		SEC(2009)1089	23/07/2009	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N7-0012/2010 JO C 304 15.12.2009, p. 0001	08/10/2009	CofA	Résumé
Document annexé à la procédure		N7-0036/2009 JO C 269 10.11.2009, p. 0001	10/11/2009	CofA	
Document annexé à la procédure		05827/2010	01/02/2010	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE430.472	02/02/2010	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE430.901	25/02/2010	EP	
Amendements déposés en commission		PE439.356	03/03/2010	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0088/2010	26/03/2010	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0115/2010	05/05/2010	EP	Résumé

Acte final
Décision 2010/542 JO L 252 25.09.2010, p. 0196 Résumé

Décharge 2008: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND) pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de la Fondation pour l'exercice 2008. Il indique que le budget définitif de la Fondation se monte à 21 millions EUR (contre 20,2 millions EUR en 2007).

En termes d'effectifs, la Fondation dont le siège est situé à Dublin (Irlande) compte officiellement 101 postes dont 74 effectivement pourvus + 10 autres emplois (experts nationaux détachés, personnel intérimaire et agents contractuels), soit actuellement 87 postes effectifs assumant des tâches opérationnelles, administratives ou mixtes.

En 2008, la Fondation s'est concentrée sur les tâches suivantes:

Suivi et enquêtes :

- Observatoire européen des relations industrielles (EIRO) : 572 mises à jour, Observatoire européen des conditions de travail (OECT) : 159 mises à jour et Outil de veille sur les restructurations d'entreprises (ERM) : 1.532 fiches techniques ajoutées sur les restructurations ;
- 4^{ème} enquête européenne sur les conditions de travail: analyse secondaire (documents publiés: vieillissement de la population active, organisation du travail, utilisation de la technologie) ;
- 2^{ème} enquête européenne sur la qualité de vie (EQLS) ; réalisation de travaux sur le terrain (35.000 personnes interrogées dans 31 pays), analyse des données ; publication des premiers résultats (résumé) ;
- étude sur les entreprises européennes; préparation des travaux sur le terrain.

Emploi et restructurations :

- études de cas concernant l'outil de veille sur les restructurations d'entreprises ;
- incidence de la mondialisation sur des secteurs spécifiques (transports, textiles, énergie) ;
- travail non déclaré (mesures prises dans 5 pays) ;
- changements structurels sur les marchés du travail (rapport «amélioration quantitative et qualitative de l'emploi») ;
- liens entre innovation, productivité et emploi.

Équilibre vie-travail et conditions de travail : travaux sur :

- les conditions de travail et dialogue social ;
- la flexibilité et la sécurité tout au long de la vie ;
- les comparaisons à l'échelle mondiale des conditions de travail ;
- les travailleuses plus âgées en Europe.

Relations industrielles (RI) et partenariats : travaux sur :

- les codes de conduite et les accords-cadres internationaux ;
- la dynamique du dialogue social sectoriel européen, le temps de travail et relations industrielles; les salaires et les relations industrielles ;
- dans le cadre du Service d'information à la demande des partenaires sociaux (Stakeholder enquiry service): responsabilité dans les processus de sous-traitance dans le secteur européen de la construction ;
- l'emploi et la flexicurité ;
- la formation professionnelle continue et les relations industrielles.

Cohésion sociale et qualité de vie : travaux sur :

- le rôle des administrations locales dans l'intégration des immigrés ;
- le changement démographique et l'emploi dans les services sociaux.

Communication et partage d'idées et d'expériences :

- 437 publications,
- 1,59 million de sessions d'utilisateurs (en moyenne 4.370/jour) sur le site internet de la Fondation;
- 35 événements médiatiques;
- 2.149 coupures de presse, soit 4,08 millions EUR en équivalent publicitaire, portant à environ 112.156.300 les personnes exposées aux travaux de la Fondation, soit une augmentation par rapport aux 58.765.900 en 2006;
- 242 demandes de renseignements de la part de journalistes ;
- 4 campagnes promotionnelles: vieillissement, mondialisation, flexicurité, migration ;
- 4 tournées d'information (en France, aux Pays-Bas, en République tchèque et en Grèce) ;
- 1 séminaire pour le réseau d'entreprises: «Flexibility policies at the company level: a common interest?» ;
- séries de séminaires de la Fondation: «Developing workers? skills - actors and actions» ;
- Centres nationaux couvrant l'Autriche, la Belgique, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, l'Espagne et le Royaume-Uni ;
- 57 expositions ;
- 52 visites à la Fondation.

À noter que la publication complète des comptes de la Fondation figure à l'adresse suivante :

<http://www.eurofound.europa.eu>

Décharge 2008: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND

En adoptant le rapport de Mme Véronique Mathieu (PPE, FR) sur la décharge à octroyer à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur de la Fondation sur l'exécution de son budget pour 2008.

Constatant que les comptes annuels définitifs de la Fondation étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de la Fondation.

Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#) :

- performance : constatant les évolutions positives de la Fondation, comme il ressort de l'évaluation ex post du programme de travail 2001-2004 et des réalisations récentes, les députés félicitent la Fondation pour le lancement d'une nouvelle évaluation pour la période 2005-2008. Ils lui demandent d'informer le Parlement de cette évaluation et de présenter à l'avenir un comparatif des réalisations effectuées pendant l'année de décharge examinée et celles effectuées lors de l'exercice précédent afin de mieux évaluer la performance de la Fondation d'une année à l'autre;
- dépenses opérationnelles reportées : constatant l'important montant de crédits reporté (4,4 millions EUR pour l'exercice 2008), les députés soulignent que cette situation est révélatrice d'insuffisances affectant la planification et la programmation des activités opérationnelles de la Fondation et est contraire au principe d'annualité. Ils demandent dès lors à la Fondation de prendre les mesures nécessaires pour éviter cette situation;
- procédures de passation de marchés : les députés demandent à la Fondation de veiller à améliorer le suivi de ses contrats et la programmation de ses procédures de passation de marchés, en lançant les nouveaux appels d'offres bien avant la fin du contrat correspondant;

- ressources humaines : ils demandent également à la direction de la Fondation de prendre des dispositions afin de mieux anticiper les départs de collaborateurs clés dans le respect des obligations d'exécution budgétaire. Ils félicitent au passage la Fondation dont les procédures de recrutement se sont améliorées;
- audit interne : les députés s'inquiètent du fait que les états financiers 2008 de la Fondation étaient d'une qualité insuffisante et manquaient de cohérence par rapport aux comptes de 2007. Ils appellent dès lors la Fondation à éviter qu'une situation analogue se reproduise à l'avenir. Parallèlement, les députés demandent à la Fondation de se conformer à l'ensemble des recommandations établies par le service d'audit interne (SAI) notamment en matière de respect de normes de contrôle interne, de mise en œuvre des règles de procédures de passation de marchés ou de planification et de suivi.

Décharge 2008: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND

Le Parlement européen a adopté par 550 voix pour, 35 voix contre et 50 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 2008. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- performance : constatant les évolutions positives de la Fondation, comme il ressort de l'évaluation ex post du programme de travail 2001-2004 et des réalisations récentes en la matière, le Parlement félicite la Fondation pour le lancement d'une nouvelle évaluation pour la période 2005-2008. Il demande à la Fondation d'informer le Parlement de cette évaluation et de présenter à l'avenir un comparatif des réalisations effectuées pendant l'année de décharge examinée et celles effectuées lors de l'exercice précédent afin de mieux évaluer la performance de la Fondation d'une année à l'autre;
- dépenses opérationnelles reportées : constatant également l'important montant de crédits reportés (4,9 millions EUR pour l'exercice 2008), le Parlement souligne que cette situation est révélatrice d'insuffisances affectant la planification et la programmation des activités opérationnelles de la Fondation et est contraire au principe d'annualité. Il demande dès lors à cette dernière de prendre les mesures nécessaires pour éviter cette situation;
- procédures de passation de marchés : le Parlement demande à la Fondation de veiller à améliorer le suivi de ses contrats et la programmation de ses procédures de passation de marchés, en lançant les nouveaux appels d'offres bien avant la fin du contrat correspondant;
- ressources humaines : le Parlement demande également à la direction de la Fondation de prendre des dispositions afin de mieux anticiper les départs de collaborateurs clés pour le fonctionnement de la Fondation. Il la félicite au passage pour l'amélioration de ses procédures de recrutement ;
- audit interne : le Parlement s'inquiète du fait que les états financiers 2008 de la Fondation étaient d'une qualité insuffisante et manquaient de cohérence par rapport aux comptes de 2007. Il appelle dès lors la Fondation à éviter qu'une situation analogue se reproduise à l'avenir. Il demande également à la Fondation de se conformer à l'ensemble des recommandations établies par le service d'audit interne (SAI) en matière de respect de normes de contrôle interne, de mise en œuvre des règles de procédures de passation de marchés ou de planification et de suivi.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs de la Fondation étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes de la Fondation et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.

Décharge 2008: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND

OBJECTIF : octroi de la décharge à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2010/542/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'exercice 2008.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 2008

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 5 mai 2010 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 5 mai 2010).

Une décision parallèle, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes de cette agence communautaire pour l'exercice 2008.